GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⊗

Avocate / Lawyer

Le 26 août 2020 « Par SDE »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255 Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet: Dossier R-4041-2018, phase 2

Demande relative au programme GDP Affaires

Chère consoeur,

Pour faire suite à la demande de la Régie énoncée dans la décision <u>D-2020-095</u>, le GRAME dépose de brefs commentaires sur les propositions du Distributeur concernant le tarif provisoire de l'option de gestion de la puissance et le calendrier de la phase 2, dans le cadre du dossier cité en objet.

I. Tarif provisoire de l'option de gestion de la puissance (B-0067) :

Le GRAME n'a pas de commentaire spécifique sur la proposition de tarif provisoire de l'option de gestion de la puissance. La proposition déposée par le Distributeur semble conforme à la demande de la Régie énoncée dans la décision D-2020-095, soit que le tarif provisoire respecte les caractéristiques du Programme, tel qu'il était lors de la publication de la décision D-2019-164¹.

Quant aux dispositions relatives aux rôles des agrégateurs, lesquels seront associés à la définition de « participant », permettant de faire le lien entre les clients et le Distributeur, le GRAME est d'avis que ces propositions rencontrent l'objectif de permettre leur participation, sans exclure l'effacement de regroupement de projets et la participation de projets intégrés.

¹ D-2020-095, par. 157

∽ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ⊗

Avocate / Lawyer

II. Proposition de calendrier de la phase 2 (B-0065):

Le Distributeur propose de soumettre sa preuve vers le 31 janvier 2021, estimant qu'une décision au plus tard le 1^{er} juillet 2021 permettra l'application des modalités en temps utile, soit pour l'hiver 2021-2022².

Le GRAME s'en remet à la discrétion de la Régie afin de déterminer si une décision au plus tard le 1^{er} juillet 2021 est possible, compte tenu des échéances propres à la Régie, pour permettre la mise en application du tarif de GDP pour l'hiver 2021-2022.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Jean-Olivier Tremblay, par courriel (pour le Distributeur)

² R-4041-2018, Phase 2, **B-0065**, page 1